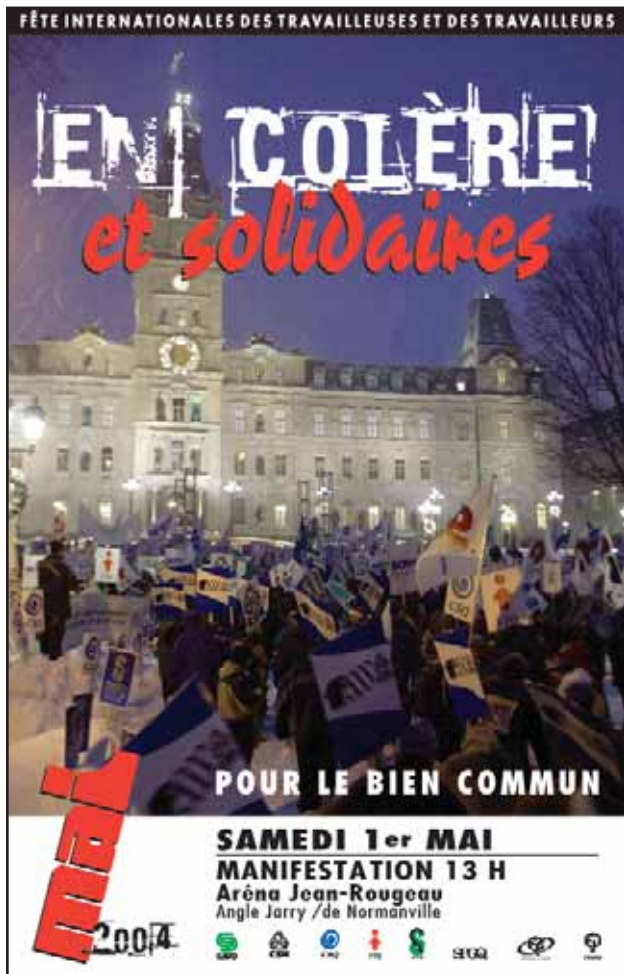




1^{er} MAI 2004

Une manifestation nationale de grande envergure à Montréal



C'EST DANS UN CONTEXTE TRÈS PARTICULIER – DU JAMAIS VU DEPUIS DES DÉCENNIES – QUE SE PRÉPARE LA MOBILISATION POUR LA GRANDE MANIFESTATION NATIONALE DU 1^{ER} MAI À MONTRÉAL. CETTE MANIFESTATION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PACTE DE SOLIDARITÉ SYNDICALE ADOPTÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FTQ, LE 24 FÉVRIER DERNIER (VOIR EN PAGE 3).

«**P**lus personne ne devrait maintenant avoir à affronter seul les menaces qui s'annoncent. Notre force, c'est syndicat par syndicat qu'elle se construit, comme c'est brique par brique qu'on bâtit un mur inébranlable, capable de résister aux intempéries», rappelle le document soumis à la plus importante instance de la FTQ entre les congrès.

La manifestation du 1^{er} mai doit démontrer toute notre détermination à faire respecter, par le gouvernement Charest, les valeurs de justice sociale et économique que la FTQ a toujours mises de l'avant.

Le gouvernement Charest nous a attaqués en adoptant sous le bâillon des lois antisyndicales et antisociales, encourageant le *cheap labor* et le travail précaire, restreignant l'accès à la syndicalisation, brimant le libre choix syndical dans la santé, etc. Nous devons lui opposer une résistance solidaire.

Le 1^{er} mai sera l'occasion pour la FTQ et ses partenaires syndicaux et populaires de montrer à ce gouvernement que nous ne baisserons pas les bras, que nous poursuivrons notre lutte pour une société basée sur l'équité, la justice sociale, la redistribution de la richesse et le dialogue social. La manifestation du 1^{er} mai est un jalon important de cette lutte.

BAUER NIKE À SAINT-JÉRÔME

Les emplois déménagent en Chine

LA MONDIALISATION ET LES INTÉRÊTS DU CAPITAL CONTINUENT À FAIRE DES RAVAGES. LES DÉLOCALISATIONS D'ENTREPRISES AU PROFIT DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT SE MULTIPLIENT ET LAISSENT DES TROUS BÉANTS DANS NOS COMMUNAUTÉS, NOS RÉGIONS, NOTRE ÉCONOMIE.

Bien sûr, de nouvelles entreprises voient le jour et viennent s'installer au Québec. Les sauvetages réalisés par la FTQ et son Fonds de solidarité y sont aussi pour quelque chose. Sinon, notre taux d'emplois serait en chute libre.

Même s'il est difficile d'établir un lien direct entre l'ouverture des marchés au libre-échange et les pertes d'emplois, il reste que les fermetures d'usine font mal. Dans la seule région des Laurentides, on se souvient du départ de Philips

pour le Mexique en 1998 et de la fermeture de GM en 2003.

Les emplois ont fondu

Établie à Saint-Jérôme en 1978, Bauer a été rachetée par le géant Nike en 1994. Depuis, le nombre des emplois a fondu. Le transfert de plusieurs segments de la production menace sérieusement l'industrie québécoise de l'équipement de hockey.

Silvy Vaudry est présidente du syndicat local affi-

lié aux Métallos. Elle est amère. «En 1994, lorsque Nike a acheté Bauer, nous étions 1200 travailleurs et travailleuses à l'usine. Nous fonctionnions sur trois quarts de travail. Nous produisions 150 000 patins par année et plus de deux millions de casques de hockey. En 1995, la compagnie a éliminé la production de patins bas de gamme. Nous sommes tombés à 700 membres.»

Par la suite, l'entreprise a commencé à recevoir des

Asiatiques qui filmaient la production. «Chaque fois que cela arrivait, nous étions sûrs de voir partir une ligne de production. Nous avons connu des restructurations continues qui se soldaient toujours par une perte de production et de membres. Aujourd'hui, il nous reste le patin haut de gamme, la recherche et le développement. Avec les mises à pied annoncées en octobre 2003, 320 personnes perdront leur emploi le 28 mai prochain. Nous ne serons bientôt plus qu'une trentaine de travailleurs et travailleuses.»

Les patins Bauer sont réputés dans le monde entier. La moitié de la production est vendue au Québec et au Canada. «Nike fait de l'argent ici depuis toujours et elle veut en faire encore plus en exploitant les travailleurs et les travailleuses en Asie. Cette compagnie a fait l'objet de nombreuses plaintes pour ses comportements dans des ateliers de misère», ajoute Silvy Vaudry.



Les quatre membres de l'exécutif sont déterminées à tout faire pour sauver le peu d'emplois qui restent : Manon Boivin, vice-présidente; Michelle Perron, secrétaire-archiviste; Christine Ouellette, secrétaire financière; Silvy Vaudry, présidente

SUITE EN PAGE 3

SOMMAIRE

3

Un pacte de solidarité sociale FTQ

4

Des conditions de misère dans le vêtement à Montréal



SERGE JONGUE

5

TRAVAILLER SUR LE SAINT-LAURENT
Un mode de vie à part



GILLES GAGNE

6

L'implication se poursuit malgré la loi 34

8

40 ANS PLUS TARD
Même combat

9

PORT DE MONTRÉAL
La sécurité sur les quais touche tout le monde



ARCHIVES SEPB-QUÉBEC

ATELIERS DE MISÈRE
Voir l'encart spécial à l'intérieur



ALCAN À JONQUIÈRE

Une spectaculaire occupation d'usine des TCA-FTQ

« CETTE FOIS, DES TRAVAILLEURS N'ONT PAS PROTESTÉ EN CESSANT DE TRAVAILLER MAIS EN CONTINUANT À LE FAIRE. CE GESTE EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITÉ POUR L'EMPLOI MÉRITE TOUT NOTRE APPUI », A DIT HENRI MASSÉ. LE PRÉSIDENT DE LA FTQ S'EST RENDU À JONQUIÈRE, LE 31 JANVIER, POUR PARTICIPER À UNE ÉNORME MANIFESTATION RÉGIONALE D'APPUI QUI A RÉUNI PLUS DE 5 000 PERSONNES.



Le 31 janvier, des milliers de personnes se massent à l'entrée de l'usine Arvida du Complexe Jonquière.

Ce qui est survenu au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en ce début d'année, restera gravé dans la mémoire du mouvement ouvrier, en particulier à la FTQ.

Pendant 19 jours, à compter du 27 janvier, les 550 travailleurs de la vieille usine d'Alcan à Jonquière (Saguenay) ont occupé leur lieu de travail. Ils ont continué la production à pleine capacité malgré la décision, annoncée brutalement par l'employeur, de fermer les salles de cuves Soderberg. Par ce geste de résistance, les syndiqués voulaient exiger de cette multinationale qu'elle respecte ses engagements d'investir dans une usine de remplacement et de maintenir les emplois. Une injonction les a finalement forcés à cesser l'occupation sous peine de fortes amendes.

Une bataille pour l'avenir de la région

L'opération a été menée de main de maître par le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida (SNEAA), affilié aux Travailleurs canadiens de l'auto (TCA) et à la FTQ. Elle a reçu un appui actif de la centrale et de ses syndicats dans la région.

« Nos membres ne se sont pas battus pour eux-mêmes, a dit Henri Massé, car aucun d'entre eux ne sera directement pénalisé. Ils se sont battus pour qu'une multinationale richissime comme Alcan respecte ses engagements de remplacer les emplois perdus, ils se sont battus pour l'avenir du secteur de l'aluminium dans leur région. »

En vertu d'une entente de longue durée de 15 ans, négociée par tous les syndicats d'Alcan au Québec et signée en 1998, la compagnie s'engageait non seulement à maintenir mais à créer des emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ailleurs au Québec. Cet engagement sera-t-il respecté ?

HENRI MASSÉ RENCONTRE LES TRAVAILLEURS À CHANDLER Papiers Gaspésia : encore de l'espoir

AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE, DES NÉGOCIATIONS INTENSIVES SE POURSUIVAIENT EN VUE D'ASSURER LA RELANCE DE LA PAPETERIE GASPÉSIA, À CHANDLER, DONT LES TRAVAUX DE MODERNISATION AVAIENT DÛ ÊTRE SUSPENDUS EN FÉVRIER. LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ÉTAIT PRÊT À RÉINVESTIR DANS UN NOUVEAU PROJET VIABLE ET RENTABLE, TOUT COMME LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT.

Le président de la FTQ, Henri Massé, s'est rendu en Gaspésie le 10 mars pour rencontrer près de 250 travailleurs lors d'une assemblée syndicale, en compagnie du vice-président Clément L'Heureux et du PDG du Fonds de solidarité FTQ, Pierre Genest.

« Ce sera extrêmement difficile mais on se crache dans les mains et on se dit que c'est possible, a dit alors



Lors de l'assemblée syndicale du 10 mars : Henri Massé, président de la FTQ; Denis Luce, président du syndicat local affilié au SCEP; Pierre Genest, PDG du Fonds de solidarité; Clément L'Heureux, vice-président du SCEP et de la FTQ.

Henri Massé. Je ne veux pas faire naître de faux espoirs. Il y a des étapes à franchir. Mais on pense qu'il y a quelque chose à faire et on y travaille très fort. » Pour sa part, Pierre Genest a parlé de trois projets fort sérieux de relance, impliquant des partenaires très actifs dans l'industrie papetière. Il évaluait alors les chances de réussite à 50%.

Un très bon produit

Clément L'Heureux, vice-président du SCEP et de la

FTQ, a rappelé que, dans l'industrie, tout le monde estime que le papier glacé que veut fabriquer Papiers Gaspésia est « un très bon produit » : « Il y a des équipements qui donnent de très bons résultats. Le produit et la technologie sont là. »

Rappelons que l'impact de ce projet sur l'emploi et l'économie de la région va bien au-delà des 230 emplois directs prévus à l'usine de Papiers Gaspésia. On prévoit aussi plus de 600 emplois indirects lorsque l'usine de Chandler sera en activité et qu'elle s'approvisionnera en copeaux auprès des scieries régionales, ce qui permettra de consolider les activités forestières et ferroviaires de toute la région. On parle donc ici d'un véritable moteur de développement économique qui dynamisera toute la Gaspésie.



L'usine, après l'arrêt des travaux, en février dernier.

Place des Arts : c'est pas fini!

Après avoir gagné sa cause devant tous les tribunaux... sauf devant la Cour suprême, le syndicat des techniciens de scène de la Place des Arts (PdA) a décidé de continuer la bataille par d'autres moyens. Début février, il a déposé des requêtes en accréditation à la Commission des relations du travail pour obtenir la reconnaissance syndicale auprès de trois compagnies dites résidentes de la PdA : l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Opéra de Montréal et la compagnie de théâtre Jean-Duceppe. Une entente avait déjà été conclue avec les Grands Ballets canadiens.

Le syndicat est présent à la Place des Arts depuis son accréditation en février 1966, soit depuis 38 ans. Le 11 novembre 1999, la direction avait congédié l'ensemble des membres en grève, alléguant ne pas être leur employeur. Quelque 150 techniciens de scène sont membres de la section locale 56 de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST-FTQ).

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé
Secrétaire général : René Roy
565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal, Québec H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8001
Courriel : ftq@ftq.qc.ca
Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef : Carole Clément
Collaboration : Danielle Casara, SEPB-434;
Stéphanie Russel, stagiaire; Louis Cauchy,

Robert Demers, Johanne Deschamps,
Esther Désilets, Louis Fournier et Lola
LeBrasseur, FTQ.

Graphisme : Anne Brissette

Photos : Didier Debusschere, Gilles Gagné
et Serge Jongué

Produit par des travailleuses et travailleurs
syndiqués chez Litho Acme
Tirage 55 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des
articles est permise, et même encouragée,
à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque
nationale du Québec

ISSN 0700-8783



COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____

Prénom _____

Syndicat ou organisme _____ Section locale _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Employeur _____

Téléphone Travail () _____ poste _____ Résidence () _____

Courriel _____ Nombre d'exemplaires _____

Un pacte de solidarité syndicale FTQ

LE CONSEIL GÉNÉRAL PUIS LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA FTQ DES 24 ET 25 FÉVRIER ONT ÉTÉ L'OCCASION DE DÉBATS ANIMÉS ET RASSEMBLEURS AUTOUR D'UN PACTE DE SOLIDARITÉ DES SYNDICATS AFFILIÉS.

Un nombre important de nos membres ont déjà commencé à vivre au jour le jour les conséquences des lois anti-syndicales du gouvernement Charest. Nous ne le répéterons jamais assez: ces lois adoptées sous le bâillon en décembre dernier briment notamment le droit à la syndicalisation et au libre choix syndical dans la santé. Elles menacent les services publics et ouvrent la porte toute grande à une sous-traitance de *cheap labor* dans

ENGAGEMENTS DU PACTE DE SOLIDARITÉ

Une résolution circule présentement dans nos rangs demandant à tous les syndicats affiliés de s'engager :

- ▼ à tout mettre en œuvre pour appuyer ceux et celles d'entre nous qui seraient frappés par des mesures découlant des lois adoptées en décembre;
- ▼ à participer à la coordination des activités de la FTQ, de ses syndicats et de ses conseils régionaux;
- ▼ à soutenir les actions qui pourraient être initiées pour la défense de nos acquis;
- ▼ à mener le débat sur le principe d'une grève générale qui pourrait être déclenchée dans le cas d'une attaque frontale contre l'ensemble ou une partie des membres de la FTQ.

tous les secteurs, privés comme publics.

Participants et participantes sont venus en grand nombre manifester le droit de demeurer dans les rangs de la FTQ. Personne ne veut

être forcé d'adhérer à une autre centrale par une loi. Pendant que des travailleuses de la santé témoignaient de leur désarroi concernant la fusion des unités d'accréditation, des confrères du

secteur privé les assuraient de leur soutien et appréhendaient eux-mêmes de dures batailles à venir. Ensemble, tout le monde a convenu de la nécessité de resserrer les rangs et d'opposer aux politiques du gouvernement une solidarité agissante.



PHOTOS SERGE JONGUE

«La loi 30 casse nos syndicats au niveau géographique et au niveau des métiers. À la FTQ, on représentait des unités générales. On se connaissait. La loi et la fusion d'établissements restructure les syndicats pour que les gens ne se connaissent plus. On nous met en concurrence pour briser notre rapport de force. J'appelle tous les affiliés à nous appuyer dans ce défi énorme à venir d'ici un an ou deux. Parler de grève générale avec nos membres, c'est pas évident mais on va le faire parce que c'est la seule façon de se tenir debout devant ce gouvernement!» Pierre Dupuis, directeur québécois du SCFP



«Nous avons fait le débat à la fin du mois de janvier et les membres du conseil ont démontré un intérêt soutenu aux moyens de pression de la FTQ. Nous appuyons la grève générale si nécessaire.» Mario Sabourin, président du Conseil régional FTQ Richelieu.

BAUER NIKE À SAINT-JÉRÔME

SUITE DE LA PAGE 1



«Nos membres ont pleuré de voir tant de gens venus de partout pour les appuyer», dit la présidente de la section locale 967, Silvy Vaudry.

Nike possède 130 usines de sous-traitance en Asie, notamment en Chine, en Thaïlande et à Taiwan. Avec un chiffre d'affaires de onze milliards de dollars, l'entreprise a dégagé 800 millions de profits l'an dernier.

Des plaintes déposées

Le directeur québécois du Syndicat des Métallos, Michel Arsenault, a dénoncé les licenciements collectifs et exigé que la production de casques de hockey et de

patins haut de gamme reste au Québec. «Bauer Nike a bénéficié de subventions pour la recherche et le développement. Nous allons déposer des plaintes devant le Tribunal canadien du commerce extérieur. Il est inacceptable que le gouvernement fédéral laisse partir une entreprise rentable qui va chercher des profits plus élevés au détriment des populations asiatiques et laisse sur le pavé les travailleuses d'ici».

Il plaide pour l'instauration

d'une réglementation internationale afin d'établir un équilibre dans les échanges commerciaux. «Les compagnies vont devoir respecter les règles de base définies par l'Organisation internationale du travail et non les règles propres à chaque pays.»

Plan d'action



«On ne baisse pas les bras. On est prêtes à aller jusqu'au boycott s'il le faut!» Michelle Perron, secrétaire-archiviste

L'usine fermera-t-elle inévitablement? «Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain a fait un excellent travail pour nous montrer quoi surveiller et nous soutenir», mentionne Silvy. Ça nous aide énormément. Nous nous battons pour nos em-

ploi, pour notre avenir et celui de nos familles. Nous ne lâcherons pas», conclut-elle, appuyée de ses consœurs de l'exécutif syndical.

Elles se battent pour d'autres femmes (70% des salariés), pour celles qui sont monoparentales, pour leurs membres handicapés qui se sentent démunis, pour permettre à ceux qui n'ont pas connu un autre emploi de garder espoir.

Dans le cadre de son plan d'action pour stopper la saignée, l'exécutif local a reçu des lettres d'appui de plusieurs syndicats. Le Syndicat des Métallos tente d'organiser une rencontre au siège de Bauer Nike, en Oregon. Le président de la FTQ doit participer à cette importante délégation avec des représentants du Congrès du travail du Canada et des Métallos aux États-Unis. Des opérations de visibilité et de sensibilisation vont avoir lieu lors de matches de hockey au Centre Bell, auprès des joueurs et de la Ligue nationale de hockey.

Une pétition circulera jusqu'au 30 avril. Signez-la!

Quelles perspectives ?

Les licenciements massifs, les fermetures d'usines, le développement de la sous-traitance, les pressions à la baisse sur les salaires, la précarisation des emplois, le retrait de l'État et les coupures dans les programmes sociaux, toutes ces conséquences de la mondialisation ont un même effet : les inégalités se creusent entre les pays, le fossé qui sépare les riches et les pauvres s'élargit à l'intérieur des pays. Les 20% les plus riches se partagent 86% du revenu mondial, tandis que les 20% les plus pauvres, en majorité des femmes, ne se partagent que 1% du revenu mondial.

En 1980, le revenu moyen des habitants des pays en développement était 14 fois plus faible que le revenu moyen des habitants du pays le plus riche (États-Unis); en 1998, il était 25 fois plus faible.

En juin 2002, Philips, qui avait fermé sa dernière usine au Québec en 1998 pour la réimplanter au Mexique, a annoncé la fermeture de ses 13 usines mexicaines au profit de la Chine. Andrés Barredas, économiste et professeur à l'Université autonome de Mexico, résume la situation : «Le Mexique vit à son tour la crise de la mondialisation. Malgré le fait que cette crise interne soit grande, ce problème concerne tous les travailleurs du monde entier.»

Ceux-là même qui ont le plus vanté les vertus du libre-échange sont inquiets. Au début de l'année, 52% des Américains étaient préoccupés par l'emploi au pays de la prospérité économique. Il faut dire que l'économie de nos voisins du Sud a connu quelques ratés durant les dernières années et, là aussi, les pertes d'emplois se multiplient.

Que pouvons-nous faire ?

À court terme, il est peu probable que cette tendance économique lourde puisse être renversée. Pour aider certains secteurs particulièrement menacés, la FTQ préconise la mise sur pied de mécanismes d'ajustement et de compensation. Les ententes commerciales internationales limitent la capacité des pays à créer de tels fonds, mais la FTQ presse nos gouvernements de tout mettre en œuvre pour y arriver.



ARCHIVES SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Le 20 novembre 2003, les Métallos étaient nombreux à manifester à Saint-Jérôme, appuyés par la FTQ et d'autres syndicats affiliés venus de Laval, de Montréal, de l'Outaouais et d'ailleurs. Les 500 manifestants ont défilé calmement dans l'usine.

CONDITIONS DE MISÈRE DANS UN ATELIER DE VÊTEMENT

400 femmes victimes d'antisyndicalisme chez Tricots Lamour à Montréal

LA COMPAGNIE LAMOUR FAIT TRAVAILLER SES QUELQUE 400 EMPLOYÉES DANS DES CONDITIONS DIGNES DES «ATELIERS DE MISÈRE» DU TIERS-MONDE. AINSI, APRÈS DOUZE ANS D'ANCIENNETÉ, UNE SALARIÉE GAGNE MOINS DE 7,80 \$ L'HEURE ET N'A AUCUN RÉGIME D'ASSURANCES NI DE RETRAITE.

Une manifestation a eu lieu, le 12 février, devant la manufacture de bas-culottes Tricots Lamour à Montréal, afin de dénoncer les violations par cet employeur du droit de son personnel de se syndiquer avec le Syndicat du vêtement, du textile et autres industries (SVTI), affilié à la FTQ.

Un vote de syndicalisation au scrutin secret avait eu lieu le 5 février. À cette occasion, l'employeur a utilisé plusieurs moyens illégaux pour brimer le droit des sala-

riées de se syndiquer. Il a instauré, dès le début de la campagne syndicale, un régime de terreur dans le milieu de travail. Il a notamment menacé les salariées de congédiement et de fermeture de l'entreprise, s'est ouvertement affiché contre le syndicat par le biais de ses contremaîtres et superviseurs et a publié des tracts anti-syndicaux. Le jour du vote, il a intimidé plusieurs salariées lors de réunions forcées; des leaders syndicaux ont subi du harcèlement pendant que d'autres se sont fait offrir des pots-de-vin pour voter contre le syndicat.

Le syndicat a demandé une accréditation réparatrice à la Commission des relations du travail étant donné les violations à la loi.

Le SVTI, le plus important syndicat dans le secteur du vêtement et du textile, compte plus de 250 000 membres en Amérique du Nord.



PHOTOS: SERGE JONGUE



Malini Kulaveerasingam, militante syndicale arrêtée par la police et détenue pendant plusieurs heures suite à une accusation patronale.

Vêtement : la FTQ et la CSD ont gain de cause

Le gouvernement Charest a répondu aux demandes de la FTQ et de la CSD et maintenu les normes sectorielles dans l'industrie du vêtement. À la fin de 2003, le gouvernement a aussi annoncé une majoration du taux de salaire minimum applicable à l'industrie.

Depuis le 1er janvier, ce taux est passé de 7,55 \$ à 8 \$ l'heure. Dorénavant, le taux de salaire payable aux travailleuses et aux travailleurs du vêtement sera toujours supérieur de 50 cents au salaire minimum. Le nombre des congés fériés demeure à dix et la troisième semaine de vacances après trois ans de service continu est maintenue.

La grande majorité (80%) des entreprises de confection de vêtements emploient dix salariés et moins. Plus de 80% de la main-d'œuvre est formée de femmes, dont 75% sont des immigrantes souvent nouvellement arrivées.

FTQ-SANTÉ

45 000 MEMBRES SE BATTENT CONTRE LA LOI 30

LA DÉCENTRALISATION DES NÉGOCIATIONS AU NIVEAU LOCAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, IMPOSÉE PAR LA LOI 30 DU GOUVERNEMENT CHAREST, POURRAIT BIEN DEVENIR UN CADEAU EMPOISONNÉ POUR LES EMPLOYEURS.

C'est en tout cas la démonstration que veulent faire les syndicats de la FTQ-Santé, qui regroupent plus de 45 000 membres du SQEES-298 et du SCFP. Dans plus de 200 établissements, de façon concertée et simultanée, les représentants syndicaux ont déposé à leurs vis-à-vis patronaux, le 12 mars, un document illustrant l'ampleur du travail que demanderont les prochaines négociations locales si les dispositions de la loi doivent s'appliquer.

«Les négociations locales telles que définies par la loi 30 seront une perte de temps, d'énergie et d'argent incroyable», estime Raymond Forget, coordonnateur des négociations pour le secteur public à la FTQ et président du Syndicat québécois des employés et employées de service (SQEES-298). Même constat de la part de Marcel Girard, président du secteur des affaires sociales au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) : «Quand les patrons vont voir le travail colossal que ces négociations représentent, ils comprendront que le ministre Couillard leur a fait un cadeau de Grec.»

En plus de redécouper les unités de négociation, la loi 30 a en effet relégué aux négociations locales pas moins de 26 sujets abordés autrefois à la table centrale, soit environ les deux tiers de toutes les clauses des conventions collectives. Exemples : les notions de poste et de service, les règles applicables à la liste de rappel, l'affichage des postes, la supplantation, les horaires de travail, les allocations de déplacement, la prise des vacances, les jours fériés, etc.

Plan de riposte

Les représentants syndicaux tentent de convaincre les responsables des établissements de faire pression sur leur association patronale et le gouvernement pour que les dispositions de la loi 30 sur le transfert des négociations ne s'appliquent pas.

Cette action fait partie du plan de riposte adopté par les deux grands syndicats FTQ du secteur de la santé. En février, le SCFP et le SQEES ont d'ailleurs demandé à leurs syndicats membres d'aller chercher des mandats de grève lors de leurs assemblées générales.

Rappelons par ailleurs que la FTQ, la CSQ et la CSD ont entrepris conjointement des démarches de contestation de la loi 30 devant les tribunaux. Les trois organisations ont aussi déposé une plainte au Bureau international du travail contre le gouvernement du Québec qui a violé, notamment par la loi 30, les conventions de l'Organisation internationale du travail qu'il a signées.

MANIF DU 8 MARS



SERGE JONGUE

Nous étions des milliers, merci !

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé au succès de la marche du dimanche 7 mars. Nous étions environ 7 000 au centre-ville de Montréal, plus de 1 000 à Québec, 400 à Sherbrooke, etc. Bravo !

À l'appel du Collectif 8 mars, nous étions des milliers à dénoncer les reculs qu'entraînent pour les femmes les nombreuses lois adoptées par le gouvernement libéral depuis le 14 avril 2003. Nous étions des milliers à dire au premier ministre Charest que nous voulons :

- ▼ Un véritable plan d'action contre la pauvreté
- ▼ Une politique familiale globale (services de garde, conciliation travail-famille, assurance parentale)
- ▼ L'équité salariale, tant dans le public que dans le privé
- ▼ Le respect du droit fondamental au travail et à la syndicalisation
- ▼ Le maintien des missions et objectifs des organismes gouvernementaux voués à la défense des droits des femmes.



Un suivi de ces revendications sera assuré à l'occasion de prochaines mobilisations organisées partout au Québec.

La vie à bord : entre le travail et le domicile

L'HIVER TIRE À SA FIN. C'EST LA PÉRIODE DE L'ANNÉE LA PLUS OCCUPÉE POUR LES MEMBRES DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA (AFPC-FTQ) QUI TRAVAILLENT À BORD DES BRISE-GLACE ET DES AÉROGLISSEURS SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT.

L'un deux, le *Martha L. Black*, est amarré au port de Trois-Rivières. C'est là qu'il est affecté durant l'hiver mais son port d'attache est Québec. C'est un brise-glace de 83 mètres, construit en 1986, qui sert au balisage mais aussi au ravitaillement des opérations de construction ou d'entretien des phares et des tours radio. Mais sa principale mission est le mouillage, l'entretien et l'enlèvement des bouées d'été et d'hiver, grâce à un puissant mat de charge pouvant supporter jusqu'à 20 tonnes. Une seule bouée peut peser jusqu'à 2 250 kilos.

Le navire est aussi muni d'un pont d'envol qui permet d'avoir un hélicoptère à bord pour les opérations de surveillance des glaces dans la Voie maritime, notamment.

Les membres d'équipage

Le *Black*, comme on l'appelle familièrement à bord, accueille un équipage de 25 personnes. Sous la responsabilité du commandant et des autres officiers, l'ensemble des marins veillent aux opérations et à l'entretien du navire.

«Un navire, c'est une micro-société», explique Julie Gagnon, «steward» ou commis. Nos tâches sont toutes complémentaires et, à bord, nous sommes très autonomes. Son travail relève du service d'hôtellerie: entretien de la salle à manger de l'équipage et des cabines des officiers.

Pour Julie et les autres membres de l'équipage, la vie à bord c'est 28 jours consécutifs de 12 heures de travail. «Quand on est au port, on peut aller à terre, faire des courses personnelles ou aller à la maison si on demeure dans la région. Mais quand le bateau est sorti ou pour ceux qui sont trop loin de chez eux, c'est 24 heures sur 24 à bord.»

L'horaire: lever à 5h30 et travail jusqu'à 19h30 avec deux heures de repos pour les trois repas et les pauses. Suivent de 28 jours de relâche. Pendant qu'une équipe est à bord, l'autre est



La vitesse de croisière du *Martha L. Black* est de 15 noeuds. Durant la belle saison, des équipes de chercheurs en océanographie et en hydrographie s'y installent pour étudier les fonds marins, les espèces de poissons ainsi que les eaux du Saint-Laurent.

en congé. Le délégué syndical insiste pour dire qu'il ne s'agit pas de vacances: «C'est une période de congé mais il faut toujours être disponible en cas d'urgence», précise Paul Goulet. On ne sait jamais si on sera rappelé pour remplacer quelqu'un de malade, par exemple.»

Il est d'ailleurs difficile de planifier des vacances. «C'est un aspect de notre emploi que nous trouvons difficile», dit Paul Goulet qui est timonier. Son travail consiste principalement à garder le cap et à surveiller la course du navire lorsqu'il est en déplacement. D'autres tâches l'attendent lorsque le *Black* est au port. Par exemple, de 8h à midi, il sera de quart sur la passerelle à répondre au téléphone. De

La garde côtière est équipée pour rendre une multitude de services maritimes:

- ▼ le balisage, si essentiel à une navigation sécuritaire
- ▼ le déglacage
- ▼ l'escorte des navires dans la Voie maritime du Saint-Laurent
- ▼ la patrouille, la recherche et le sauvetage
- ▼ le contrôle des inondations
- ▼ la recherche scientifique sur la qualité de l'eau, la faune et la flore marines
- ▼ l'intervention en cas d'accidents maritimes, qu'il s'agisse d'un échouage, d'une collision de navires ou d'un déversement
- ▼ les opérations dans l'Arctique pour assurer la souveraineté des eaux canadiennes

midi à 16h, c'est le travail de pont (entretien et tâches diverses). Après une relâche, retour sur la passerelle de 20h à minuit pour les rondes de surveillance. Quelquefois, il guide un visiteur à bord. «Le *Black*, c'est un domicile en même temps qu'un lieu de travail. Les visites de famille sont permises en tout temps.»

Du personnel spécialisé et qualifié

Le personnel d'un navire de la garde côtière est formé et entraîné pour intervenir dans plusieurs situations d'urgence: premiers soins, sauvetages, lutte contre les

incendies, urgence environnementale. «Nos membres d'équipage sont parmi les plus qualifiés au monde», dit fièrement Richard Côté, leur porte-parole syndical. Il est vice-président de l'Union canadienne des employés de transport, un des quinze éléments de l'Alliance.

Le matin du 26 février, par exemple, le *Black* est sorti à 5h pour déglacer le port de Bécancour et permettre à un bateau d'y accoster. De retour à Trois-Rivières à 8h, il n'a plus bougé de la journée. Mais l'hélicoptère a fait deux tournées d'observation du lac Saint-Pierre pour signaler le mouvement des battures et faire ses recommandations à l'opérateur de l'aéroglesseur qui cassait les glaces arrêtées par les piliers du pont Laviolette.

Richard Côté représente quelque 450 personnes des sections locales 10109 (base de la garde côtière de Québec), 10117 (base des aéroglesseurs de Trois-Rivières) et 10122 (base de la garde côtière de Sorel). Ses membres sont des salariés de Pêches et Océans Canada qui travaillent aux services administratifs, aux services techniques (soudeurs, machinistes, menuisiers), à l'entretien des bouées, ou encore comme membres d'équipage des navires, comme ceux et



Richard Côté est conseiller syndical de l'AFPC-FTQ. Il a lui-même navigué jusqu'en 1993. «Cette année-là, on a eu un hiver exceptionnel de glace. Sur le *Saguenay*, nous étions comme dans un tremblement de terre: dans la glace et le bruit, dans les vibrations constantes. Sur la glace, le sommeil n'est jamais profond. Ça prend au moins 15 jours à terre pour s'en remettre.»

celles du *Martha L. Black*.

Au Québec, la garde côtière couvre 2 600 milles marins (près de 4 725 kilomètres) de côtes sur les deux rives du Saint-Laurent, entre le détroit de Belle-Isle et Montréal, incluant les Îles-de-la-Madeleine et la baie de Gaspé.

Des coupures qui ont fait mal

Côté syndical, Richard Côté a certains griefs. «Depuis 1995, la garde côtière est passée de Transports Canada à Pêches et Océans Canada. C'est là que les coupures ont commencé, jusqu'à 50% de la flotte de navires, c'est-à-dire environ 40% des marins. On a tellement coupé dans les programmes de la garde côtière qu'à certaines périodes de l'année, nous pouvons à peine respecter nos responsabilités, affirme-t-il. Nous sommes vulnérables, particulièrement en ce qui concerne la recherche et le sauvetage dans le golfe Saint-Laurent.»

Pêches et Océans Canada a même annoncé d'autres coupures de poste qui toucheront largement la garde côtière. «On envoie les équipages en vacances forcées, les navires restent attachés au quai parce qu'on a pas d'argent pour l'essentiel», déplore le négociateur syndical. Il donne comme exemple le prix du diesel qui est passé de 28 cents à 42 cents le litre dans les trois dernières années. «Une augmentation d'un cent le litre coûte 750 000\$ de plus par année au gouvernement. En 2002-2003, pour la seule région du Québec, nous avons subi une majoration de 450 000 \$ du prix du diesel utilisé pour nos activités.»

Des contraintes qui ne facilitent en rien des négociations...



Paul Goulet est timonier et délégué syndical. «L'esprit de camaraderie est assez fort à bord.»

Qui est Martha?

Née à Chicago en 1866, Martha L. Black est une figure légendaire de la ruée vers l'or du Yukon, à la fin du 19^e siècle. À l'été 1900, Martha en devient la première entrepreneure lorsqu'elle y établit un moulin hydraulique de prospection et une scierie.

En 1904, elle épouse son avocat, George Black, natif du Nouveau-Brunswick, et prend la citoyenneté canadienne. Pendant que son mari fait de la politique avec les Conservateurs, Martha s'implique aux plans social et culturel. Au cours de la Première Guerre mondiale, elle voyage avec les troupes, seule femme parmi 2 000 soldats.

Cette pionnière suivra les traces de son mari en politique. En 1935, à 70 ans, Martha fait campagne à la place de son mari malade. Elle conserve le siège aux Conservateurs malgré une vague libérale. Elle sera députée jusqu'en 1949 et s'éteindra en 1957, à 91 ans.

On veut continuer de s'impliquer

«CE N'EST PAS UNE LOI QUI VA NOUS EMPÊCHER DE NOUS IMPLIQUER AU NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL.» VOILÀ CE QUI RESSORT DES DISCUSSIONS TENUES PAR LES 120 PERSONNES RÉUNIES LES 11 ET 12 FÉVRIER POUR RÉFLÉCHIR À LA PRÉSENCE DE LA FTQ DANS LES DIFFÉRENTES STRUCTURES LOCALES ET RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT.

Cette rencontre était devenue essentielle suite à l'élection du Parti libéral et à l'adoption de la loi 34 sur le développement local et régional. Plusieurs changements sont annoncés quant à la présence de la société civile au sein des CLD et des CRD, les conseils locaux et régionaux de développement.

Un bilan très positif

La journée du 11 février a permis de faire un bilan de notre présence dans le développement local et régional. «Nous sommes respectés et notre expertise est reconnue, notamment parce que nous avons une meilleure connaissance du marché du travail et du marché de l'emploi», constate-t-on. S'ajoute à cela l'importance des alliances réalisées avec d'autres acteurs issus des milieux sociaux et communautaires. Ces alliances ont fait en sorte que notre présence est maintenant sollicitée dans des dossiers où nous n'aurions pas été impliqués auparavant.

l'image d'une institution sérieuse et crédible. Tout cela entraîne des changements d'attitude face au syndicalisme et une meilleure compréhension de nos objectifs.

René Roy, le secrétaire général de la FTQ, a résumé par une phrase-choc la deuxième journée de rencontre: «Ce n'est pas parce que l'on veut nous écarter qu'on va se laisser faire!» Notre volonté est claire: préserver nos acquis et notre place au sein du développement local et régional. Nous n'avons pas attendu le gouvernement pour nous donner des moyens de nous impliquer dans nos collectivités. Les Solides et les Fonds régionaux du Fonds de solidarité de la FTQ en sont des preuves marquantes.

D'ailleurs, nos invités, tant Isabelle Gobeil, du

Conseil supérieur de l'éducation, que Patrick Duguay, du milieu de l'économie sociale, ou Jacques Fiset, du CLD de Québec, ont confirmé l'importance de la place de la société civile dans le développement local et régional.

La loi 34 est un dur coup pour le mouvement syndical. Mais les 120 représentants et représentantes de la FTQ à ces deux journées de rencontre n'ont pas l'intention de baisser les bras. «Là où nous sommes, il va falloir agir.» Il va falloir rapidement se donner un plan d'action pour protéger les acquis. Plusieurs appellent à la mobilisation en utilisant nos réseaux mais on compte surtout sur un soutien de la FTQ dans les régions via la concertation et la formation.



Danielle Casara, vice-présidente du Syndicat de la Banque Laurentienne (SEPB-434), et Jasmine Martin, du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

L'image du mouvement syndical

Par notre présence aux tables régionales de concertation, nous contribuons aussi à enrichir l'image de la FTQ et du mouvement syndical. Nous présentons une image non traditionnelle, un syndicalisme qui se préoccupe aussi de développement social et économique, un syndicalisme qui propose et qui est positif. Pour plusieurs, nous projetons maintenant



UN RÉSEAU FTQ DE PLUS DE 2 200 PERSONNES

Une équipe disponible pour vous rencontrer !

Qu'il s'agisse d'une menace de fermeture, de réorganisation du travail ou de gestion de conflits entre les membres, les coordonnateurs et coordonnatrices du réseau des délégués et déléguées sociaux, plus de 2 200 membres de la FTQ, sont là pour intervenir dans les milieux de travail afin de permettre aux membres d'échanger sur la situation qu'ils vivent. Les interventions prennent la forme de collectifs d'entraide et se déroulent sur une journée ou une demi-journée. Ces lieux de parole conduisent les membres à prendre en charge les transitions de façon collective et assurent aux syndicats locaux un moyen efficace de communication de la stratégie syndicale auprès des membres.

Les coordonnateurs et coordonnatrices du réseau des délégués et déléguées sociaux de la FTQ sont là pour vous. Contactez-les ou invitez-les à votre congrès ou à votre assemblée statutaire. Récemment, ils ont tenu un stand d'information au congrès du SFCP-Québec, à celui du Conseil québécois des TCA et à l'assemblée annuelle des Métallos.



Les coordonnateurs et coordonnatrices du réseau dans toutes les régions du Québec. Première rangée, de gauche à droite : Bernise Martel, Centre du Québec, Mauricie et Estrie; Brigitte Bergeron, Saguenay, Lac-Saint-Jean, Chibougamau, Chapais; Diane Castonguay, Laurentides et Lanaudière; Francine Burnonville, Montréal métropolitain; Johanne Deschamps, responsable FTQ. Deuxième rangée : Réjean Daoust, Outaouais; Steeve Poulin, Québec et Chaudière-Appalaches; Daniel Champagne, Montréal métropolitain; Louise Molloy, Abitibi-Témiscamingue; Guy Adam, responsable à Centraide Canada pour les liens avec les syndicats. N'apparaît pas sur la photo : Jean Langlois, coordonnateur sur la Côte Nord.

16^e CONGRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Avoir les moyens de s'engager dans l'action

LE 16^e CONGRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN SE TIENDRA LES 6 ET 7 MAI 2004. LE COMITÉ ORGANISATEUR, CONJOINTEMENT AVEC LE BUREAU DE DIRECTION DU CONSEIL, A CHOISI UN THÈME À LA FOIS RASSEMBLEUR ET STIMULANT : AVOIR LES MOYENS DE S'ENGAGER DANS L'ACTION.

Après avoir analysé les impacts de la mondialisation lors du dernier congrès, le Conseil a publié le *Guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale* et le *Plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*. Pour réaliser le plan d'action, il faut avoir les moyens de s'engager dans l'action, par l'implication de nos forces vives, les affiliés.

Au programme du congrès, outre le discours du président, Michel Taylor, et le bilan des services et comités du conseil, il sera question de ses besoins et de ses défis. Les ateliers, précédés d'une présentation inédite, seront en relation directe avec le



directeur de la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité, et Louise Miller, conseillère à la FTQ, participeront également à cette soirée.

En clôture du congrès, Henri Massé, président de la FTQ, exposera sa vision du rôle et de l'avenir du Conseil régional au sein de la grande famille FTQ. Les enjeux qui interpellent la centrale face à la «réingénierie» de l'État seront aussi au cœur de son allocution.

Inscrivez-vous donc sans tarder pour un rendez-vous les 6 et 7 mai à l'hôtel Auberge Universel, situé au 5000, rue Sherbrooke Est, près du métro Viau, à Montréal.

Exposition de peintres haïtiens à la Tour FTQ

La FTQ ouvre ses portes et prête son hall d'entrée à différents organismes pour la tenue d'événements variés. Cela fait partie de son engagement envers la communauté. C'est ainsi qu'à l'occasion du mois de l'histoire des Noirs et du Bicentenaire d'Haïti, nous avons accueilli une exposition des œuvres de peintres haïtiens de Montréal tels Marc-Robert Julien, Julien Reiher, Viard et Moïse. L'exposition s'est déroulée du 2 au 18 février. On a également procédé au tirage d'une toile d'une valeur de 800 \$ offerte par Marc-Robert Julien. L'œuvre a été remportée par Pierre Dupuis, directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique.

On estime à près de 150 000 le nombre de membres de la communauté noire au Québec, soit le groupe d'appartenance à une communauté visible le plus important. Depuis quelques années, le mois de l'histoire des Noirs contribue à rappeler le rôle joué par cette communauté au Québec et dans les Amériques. Sa célébration cette année coïncide avec celle du Bicentenaire de l'indépendance d'Haïti conquise en 1804.



L'artiste peintre Marc-Robert Julien, organisateur de l'exposition

La FTQ aide à la libération de syndicalistes emprisonnés à Haïti

LA FTQ S'EST FÉLICITÉE DE LA LIBÉRATION À PORT-AU-PRINCE DE DIX MILITANTS SYNDICAUX, RÉSULTAT DE LA VISITE À HAÏTI D'UNE MISSION SYNDICALE INTERNATIONALE D'URGENCE À LAQUELLE A PARTICIPÉ L'EX-PRÉSIDENT DE LA CENTRALE, FERNAND DAOUST, À LA MI-FÉVRIER. LA MISSION ÉTAIT ORGANISÉE PAR LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES (CISL), LA GRANDE CENTRALE SYNDICALE MONDIALE DONT LE PRÉSIDENT DE LA FTQ, HENRI MASSÉ, EST MEMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF.

«Aider les Haïtiens à reconstruire leur pays et à reconstruire la démocratie doit maintenant être une priorité pour la communauté internationale», dit Henri Massé, qui ajoute que la FTQ a une longue tradition de coopération avec les syndicats là-bas. Le

retour à la démocratie en Haïti est au cœur du rapport de la mission envoyée par la CISL, rapport disponible sur le site Internet de l'organisme au www.icftu.org.

Tout en se réjouissant de la libération des prisonniers syndicaux, la FTQ

continue de s'inquiéter pour la sécurité des syndicalistes haïtiens. Plusieurs dirigeants et militants syndicaux haïtiens continuent de se cacher tandis que d'autres sont entrés dans la clandestinité, craignant des représailles. Dans une lettre envoyée au nouveau président en exercice d'Haïti, le secrétaire général de la CISL, Guy Ryder, a réclamé des garanties de sécurité claires et fermes pour les militants syndicaux et les militants des droits humains à Haïti, ainsi que pour leurs proches, et le respect des droits des travailleurs et des droits humains.

La mission de haut niveau de la CISL avait pour mandat de rencontrer des représentants du gouvernement haïtien, de visiter des syndicalistes détenus et d'œuvrer à leur libération. Elle a aussi rencontré les principales organisations syndicales haïtiennes et des organisations locales de défense des droits humains.

La CISL représente plus de 150 millions de travailleurs et travailleuses, membres de 233 organisations affiliées, dans 152 pays.



L'ex-président de la FTQ, Fernand Daoust, a participé à la mission d'urgence en Haïti organisée par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la grande centrale mondiale dont le président de la FTQ, Henri Massé, est membre du conseil exécutif. On le voit ici lors d'une séance de travail.



Réunion en compagnie de Mamounata Cissé, secrétaire générale adjointe de la CISL et chef de mission. À ses côtés, Fernand Daoust au nom de la FTQ.

LA FTQ MET LE FRANÇAIS AU TRAVAIL



LE COUP D'ENVOI DE LA SEMAINE DU FRANÇAIS ET DE LA FRANCOPHONIE A ÉTÉ DONNÉ À LA FTQ LORS D'UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION DES MEMBRES DES COMITÉS DE FRANCISATION SOUS LE THÈME «METTONS LE FRANÇAIS AU TRAVAIL», LE 19 MARS.

Au moment de mettre sous presse, les activités de cette semaine allaient bon train.

Pour la quatrième année consécutive, la FTQ et le Fonds de solidarité ont organisé une Foire du livre qui a remporté un franc succès. Le produit des ventes sera versé en totalité au Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immi-

grants de Saint-Laurent (CARI). Cet organisme offre des services d'accueil aux nouveaux arrivants, tels la francisation, l'alphabétisation et tout ce qui favorise l'intégration des immigrants à la société québécoise.

Les employés de la FTQ, de ses syndicats affiliés et du Fonds de solidarité ont été généreux en dons de tous genres pour l'occasion. Un gros merci !

Deux beaux prix

Cette année, l'Office québécois de la langue française a décerné des «Mérites» du français au travail à deux syndicats de la FTQ: un pour la francisation de nouveaux immigrants dans le secteur de l'entretien ménager, l'autre pour une réalisation dans le secteur du commerce, à l'hôtel Delta Montréal.

Nouveaux immigrants

Comment offrir des cours de français à des travailleuses et des travailleurs qui ont plusieurs patrons, différents lieux de travail et qui parlent 22 langues? Voilà le défi qu'a relevé la section locale 800 de l'Union des employés et employées de service (UES-FTQ), qui regroupe le personnel du secteur de l'entretien ménager à Montréal, formé en majorité de personnes immigrantes. Le syndicat a non seulement trouvé les locaux où donner les cours, mais il a aussi convaincu les employeurs de libérer le personnel durant les heures de travail et sans perte de salaire. Cette formation a été rendue possible grâce à la collaboration du ministère québécois des Relations avec les ci-

toyens et de l'Immigration. Devant le succès de l'initiative, les employeurs en redemandent.

L'hôtel Delta Montréal

Cette entreprise de plus de 300 employés en compte une vingtaine pour qui le



Lola LeBrasseur, responsable de la francisation à la FTQ, organise chaque année les activités de la Semaine du français.

manque de connaissance du français ne permet pas de répondre adéquatement à la clientèle francophone. Grâce à une entente négociée avec le syndicat des TCA-FTQ, l'hôtel offre donc à ces employés des cours de français oral et écrit, à raison de huit heures par semaine. Ces cours contribuent non seulement à accroître l'estime de soi chez ces employés, mais aussi à améliorer la qualité des rapports qu'ils entretiennent tant avec la clientèle qu'avec leurs collègues et les gestionnaires. Ce projet innovateur a été réalisé grâce à une entente conclue entre la direction de l'hôtel Delta Montréal, le syndicat, le Fonds national pour la formation de la main-d'œuvre en emploi et le ministère québécois de l'Immigration.



Notre histoire syndicale

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA FTQ LES 11 ET 12 AVRIL 1964 2 164 délégués disent OUI à la grève générale

«LE MAUDIT BILL 54!», MARTÈLE LE PRÉSIDENT DE LA FTQ, ROGER PROVOST, POURTANT RÉSERVÉ HABITUELLEMENT, EN FAISANT AUX CONGRESSISTES UN COMPTE RENDU DES DÉMARCHES AUSSI FRUSTRANTES QUE NOMBREUSES FAITES PAR LE MOUVEMENT SYNDICAL POUR FAIRE AMENDER LE PROJET DE LOI 54, QUI ALLAIT DEVENIR LE PREMIER VÉRITABLE CODE DU TRAVAIL AU QUÉBEC.



«**D**e grâce, ne nous demandez pas de retourner devant le gouvernement avec, comme seules armes, des mémoires savamment préparés par des experts, fondés sur notre longue expérience des luttes syndicales, ou avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (...) Il nous faut des armes plus puissantes pour abattre les murs de cette citadelle d'indifférence, et même d'hostilité à l'endroit des revendications syndicales, qu'est le Parlement provincial, même si c'est notre Parlement à nous».

À toute vapeur!

Le temps était venu de doter le Québec d'un véritable Code du travail. À la surprise générale, le 5 juin 1963, le ministre du Travail, René Hamel, dépose le projet d'un nouveau Code du travail, le «Bill» 54, qu'il réfère aussitôt pour étude au comité des relations industrielles de l'Assemblée législative. La FTQ avait déjà fait savoir, dans son mémoire annuel au gouvernement en 1962, qu'il était impossible de légiférer rapidement sur un Code du travail. Malgré cela, le premier ministre Jean Lesage laisse entendre qu'il a l'intention de faire adopter le projet avant la fin du mois de juin. Or, le comité parlementaire ne peut commencer ses travaux avant le 18 juin et doit ficeler le tout

avant la fin de la session, le 27 juin! Malgré tout, la FTQ y sera présente pour y soulever, article par article, mot par mot, les nombreuses lacunes du projet.

On accueille favorablement plusieurs articles visant à faciliter le droit d'association et son exercice, particulièrement pour les travailleurs forestiers et de la construction, de même que les dispositions établissant un régime de retenue volontaire et révocable des cotisations syndicales, une priorité du Syndicat des Métallos. L'abrogation des lois 19 et 20, adoptées en 1954 sous le régime Duplessis, est aussi bien accueillie.

Cependant, sur le fond, de nombreuses dispositions demeurent inacceptables pour le mouvement syndical: vote de grève obligatoire au scrutin secret; interdiction à un syndicat de fonctionnaires de s'affilier à une centrale; refus du droit de grève aux salariés des services publics; pouvoir du gouvernement de mettre de côté une convention collective, même dûment conclue et signée, qui régirait des employés d'une commission scolaire ou d'un hôpital, etc.

Finalement, le gouvernement accepte de reporter à la prochaine session du Parlement les étapes devant mener à l'adoption du Code.

Une déclaration de guerre

Dès le lendemain de la reprise des travaux de l'Assemblée législative, le 15 janvier 1964, le nouveau ministre du Travail, Carrier Fortin, dépose une deuxième version du projet de loi, une véritable «version des maladroites», comme la qualifie alors le spécialiste universitaire Gérard Hébert.

Cette version constitue en effet un net recul. Elle rattache la convention collective au Code civil, ce qui entraînera la judiciarisation à outrance du processus. On ajoute le camionnage à la liste des services publics où la grève est interdite. Un nouvel article prévoit maintenant qu'un travailleur ces-

sera d'être un *salarié* s'il participe à une grève illégale... Pour le mouvement syndical, c'est une déclaration de guerre.

Branle-bas de combat à la FTQ. Compte tenu de sa structure décentralisée et de ses ressources limitées, il faut redoubler d'ardeur pour aller consulter et impliquer toutes les régions, tous les syndicats, même ceux du Congrès du travail du Canada qui ne sont pas affiliés à la FTQ. Eux aussi sont directement visés et pourront constater le rôle de chef de file de la Fédération.

En février, *Le Monde ouvrier* publie un numéro spécial tiré à 200 000 exemplaires: «La FTQ dit NON au Bill 54». On annonce le lancement d'une campagne pour la constitution d'une «caisse de combat» de 10 000 \$, objectif rapidement atteint grâce en particulier aux syndicats des Machinistes, des Métallos et de l'Automobile.



En l'espace de dix jours, du 4 au 13 mars, les dirigeants de la FTQ sillonnent le Québec. Chaque conseil du travail est appelé à prendre une position ferme contre le «Bill» 54, une attaque contre les droits fondamentaux des travailleurs.

Le 20 mars, le président Roger Provost annonce que la FTQ tiendra un congrès



Roger Provost, président de la FTQ; Guy-Merrill Désaulniers, conseiller juridique; Louis Laberge, vice-président de la FTQ.

extraordinaire les 11 et 12 avril à Québec. L'exécutif de la FTQ a convenu de multiplier par cinq le nombre de délégués des organismes affiliés.

Le résultat est au-delà des espérances: très rapidement, on doit déplacer le congrès de la Place Laurier au Colisée de Québec pour accueillir les délégués. Il s'agit alors du plus grand congrès syndical de l'histoire du Québec.

À l'unanimité

La résolution est simple, claire et déjà connue des congressistes: présentée par le Conseil exécutif (le Conseil général d'aujourd'hui), elle propose de donner au Comité exécutif (le Bureau) «de concert avec le Conseil exécutif et le Conseil consultatif des permanents, le mandat de décider au moment opportun de l'une ou l'autre ou plusieurs des options suivantes:

- a) des manifestations telles que marche sur le parlement, assemblées de masse, etc.
- b) des grèves perlées et tournantes;
- c) des grèves sur le tas;
- d) la grève générale.»

La résolution est adoptée à l'unanimité.

La FTQ gagne la bataille

Au cours de la deuxième journée du congrès, le premier ministre Jean Lesage

fait deux déclarations contradictoires. D'abord, il maintient la ligne dure: «Nous n'avons pas peur d'une épreuve de force», déclare-t-il devant le congrès de la Société des conseillers en relations industrielles. À peine quelques heures plus tard, lors d'une conférence de presse télévisée, revirement complet: «Le conseil des ministres a déjà décidé d'apporter au Code du travail des amendements importants sur des points vitaux.»

Une troisième version du projet de loi, déposée le 30 avril, ne fait plus référence ni au vote de grève obligatoire, ni au Code civil. Dans une quatrième mouture, le 9 juillet, le projet de Code du travail reconnaît le droit de grève dans les services publics et il n'est plus question que le gouvernement puisse remettre en cause une convention collective négociée par les employés d'hôpitaux ou par les enseignants.

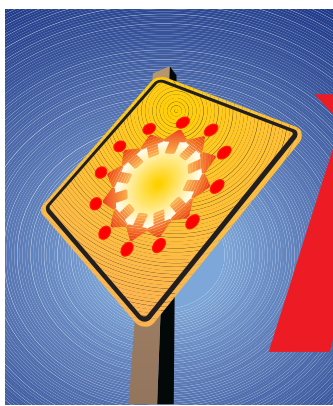
C'est une victoire sur toute la ligne. Le nouveau Code du travail entrera en vigueur le 1^{er} septembre 1964 et sera salué comme une grande réforme par la FTQ. Il ne reste plus qu'à régler la question des droits des fonctionnaires: droit d'association collective et droit de grève... Mais tout cela est une autre histoire.

Pour la suite des choses, le Vieux Gustave vous suggère la lecture de *L'histoire de la FTQ, des tout débuts jusqu'en 1965*, d'Émile Boudreau, témoin et acteur des événements. Publié en 1988 par la FTQ, l'ouvrage est disponible au Centre de documentation de la centrale.

Le Vieux Gustave



À l'époque, les femmes étaient rares à un congrès de la FTQ.



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, MARS-AVRIL 2004

ENTREVUE AVEC PIERRE LAFORTUNE DU SCFP-375

Port de Montréal: la bataille des débardeurs pour la prévention

À DEUX JOURS D'AVIS, PIERRE LAFORTUNE A SUSPENDU SES VACANCES LORSQUE LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES DÉBARDEURS, DANIEL TREMBLAY, LUI A APPRIS QUE NOUS VOULIONS FAIRE UNE ENTREVUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL AU PORT DE MONTRÉAL. C'EST UN VÉRITABLE PASSIONNÉ DE LA PRÉVENTION QUE NOUS AVONS RENCONTRÉ, AVEC SES CRITIQUES MAIS AUSSI DES IDÉES ET DES PISTES DE SOLUTION POUR VENIR EN AIDE AU MILLIER DE CONFRÈRES ET CONSOEURS OEUVRANT SUR LES QUAIS.

«**Q**uand t'es débardeur et que t'arrives à la banque pour négocier ton hypothèque, tu prends toute la mesure des dangers du métier. Je l'ai vécu quand le préposé aux prêts hypothécaires m'a demandé quel métier j'exerçais. Il a regardé dans son livre et m'a dit que je n'étais pas admissible à l'assurance-vie et invalidité pour le prêt. On était sur la même ligne que les travailleurs des mines dans son livre», illustre Pierre Lafortune pour expliquer les dangers inhérents, mais non pas inévitables, au métier de débardeur.

Du sang neuf

La gestion syndicale de la santé-sécurité dans le port de Montréal pourrait constituer un véritable casse-tête pour la section locale 375 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) puisque les activités s'étendent jusqu'à Contrecoeur. Les débardeurs font affaire avec sept compagnies maritimes réunies, pour des raisons d'efficacité... et des raisons financières, sous le chapeau de l'Association des employeurs maritimes. Celle-ci reçoit les demandes de ses membres concernant les



effectifs requis pour le chargement et le déchargement des navires ainsi que pour la manutention des marchandises en conteneur ou en vrac.

Sans dire expressément «avant nous le néant, après nous le déluge», Pierre Lafortune indique que depuis l'arrivée de sang neuf syndical en 1997, on a assisté au début des comités de santé-sécurité. «On parle d'un comité par compagnie, de trois délégués syndicaux par comité. Il y a donc 21 délégués qui siègent aux comités de santé-sécurité à raison de neuf réunions par année, sans compter le travail sur le terrain.»

Une relève en tout temps

Mais le responsable en santé-sécurité du Syndicat des débardeurs insiste pour dire que l'ensemble des 80 délégués que compte le syndicat sont formés aux notions de base de secourisme, aux nor-



Daniel Tremblay, président du Syndicat des débardeurs du port de Montréal



Pierre Lafortune, responsable de la santé-sécurité au Syndicat des débardeurs

mes du Code canadien et au SIMDUT (Système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail). «Ça permet d'avoir une relève en tout temps aux différents comités ou en milieu de travail».

La logique du profit des employeurs

Depuis 1997, le syndicat déplore un décès au travail par année dans ses rangs. À ce triste bilan s'ajoutent en moyenne une à deux blessures invalidantes annuellement. Là comme dans d'autres secteurs industriels, les employeurs obéissent à la logique du profit. «C'est moins payant dans le secteur du vrac (conventionnel) et c'est là qu'on retrouve le plus de blessures. Par exemple, des poutres d'acier mal stabilisées entre lesquelles un débardeur doit passer peuvent le coincer et lui couper les

28 AVRIL

Journée internationale de commémoration

Une funeste constante revient année après année au Québec : entre 180 et 190 décès sont recensés par la CSST, dont la moitié sont attribuables à des accidents du travail. L'autre moitié est due à des maladies professionnelles.



À l'échelle canadienne, ce sont quelque 900 travailleuses et travailleurs qui perdent leur vie à la gagner chaque année, soit en moyenne deux décès par jour.

Depuis des décennies, la FTQ et ses syndicats affiliés luttent sans relâche pour faire de la prévention et de la formation en santé et sécurité des incontournables, dans tous les milieux de travail sans exception.

Faisons en sorte que la mémoire de nos consoeurs et confrères décédés au travail nous donne collectivement l'énergie de nous battre encore pour des environnements de travail plus sécuritaires. Les activités de la FTQ et de ses syndicats affiliés seront annoncées sur le portail au www.ftq.qc.ca.

Rappelons que cette journée de commémoration a été initiée en 1996 lors d'une commission des Nations unies sur le développement durable. Adoptée par la suite par l'Organisation internationale du travail, elle se tient dans 70 pays à travers le monde.

Le canari est devenu le symbole du 28 avril. Autrefois, il était utilisé dans les puits de mine pour détecter les gaz toxiques ou l'appauvrissement de l'apport en oxygène.

«... pieds en quelques secondes.»

Toujours par souci d'économie, on peut envoyer un seul débardeur au lieu de deux dans un trou ou une cale au dessus de laquelle évolue une grue soutenant une benne. Si le travailleur est écrasé, ça peut prendre plusieurs précieuses minutes avant que l'opérateur s'en rende compte.

«Pour l'employeur, ce qui est payant c'est le conteneur, pas le vrac. Il y fait donc moins de formation, moins de prévention. Il faut aussi savoir qu'il n'y a pas de formation de base en prévention à l'embauche», rappelle Pierre Lafortune qui rêve d'une formation intensive en pré-

vention pour tous les débardeurs.

Les employeurs réagissent après coup

Pour ceux qui travaillent aux conteneurs, il y a des cours de prévention anti-chutes. Mais même si les travailleurs sont théoriquement obligés de s'attacher, l'employeur ne forcera pas la note pour faire respecter cette obligation s'il juge que cela ralentit la cadence du travail.

Quant aux équipements de sécurité (bottes de travail, casques, etc...), «leur port est strictement contrôlé

SUITE EN PAGE 10

Un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique

LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL RELATIVES AU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ENTRERONT EN VIGUEUR LE 1ER JUIN PROCHAIN. CES DISPOSITIONS, UNIQUES EN AMÉRIQUE DU NORD, ÉTABLISSSENT QUE TOUT SALARIÉ A DROIT À UN MILIEU DE TRAVAIL EXEMPT DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE.

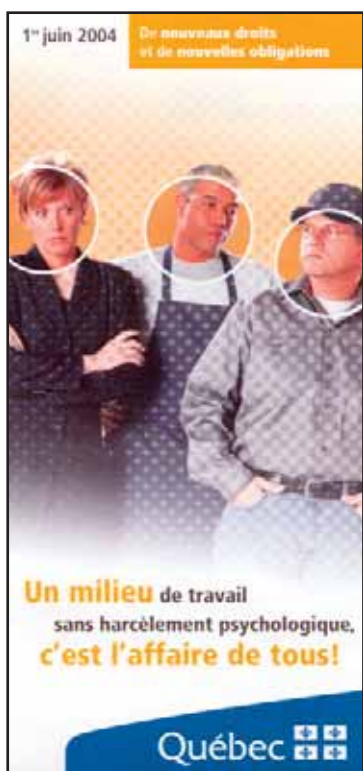
Elles stipulent également que les employeurs doivent prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et faire cesser une telle conduite lorsqu'elle est portée à leur connaissance.

On peut consulter le site de la Commission québécoise des normes du travail pour en apprendre davantage sur ces nouvelles dispositions à <http://www.cnt.gouv.qc.ca/fr/harcelement/harcelement.htm>.

Quelques chiffres

Angelo Soares, un habitué de nos pages, chercheur et professeur à l'UQAM, a présenté récemment au colloque de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI) un bilan chiffré de recherches menées au Québec depuis 1997 concernant le harcèlement psychologique au travail. Ce bilan établit que :

▼ le harcèlement psychologique au travail toucherait au moins le tiers des travailleurs couverts par les



études citées (plus de 1500 au total); ces personnes ont affirmé, dans une proportion de 35 % à 39 %, qu'elles étaient ou avaient été victimes de harcèlement ou en avaient été témoins.

▼ le harcèlement psychologique dure longtemps et n'est pas un phénomène ponctuel; en effet, on constate que dans plus de

75 % des cas, le problème persiste depuis plus de six mois.

▼ la fréquence du harcèlement est importante; le harcèlement se manifesterait au minimum deux à trois fois par mois et peut atteindre une fréquence quotidienne.

▼ la prévention et l'intervention précoce sont les meilleurs remèdes pour contrer le phénomène.

Selon la définition qu'en donne la Commission des normes du travail, le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes réunissant les quatre critères suivants : ils sont répétés; ils sont hostiles ou non désirés; ils portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique; ils entraînent un milieu de travail néfaste.

Le harcèlement psychologique est aux antipodes de la nécessaire solidarité entre travailleurs et travailleuses dans leur milieu de travail. Il faut s'en occuper.

Besoin d'aide

La Fondation de la surdité de Montréal, un organisme sans but lucratif, a besoin de votre aide pour assurer le mieux-être des enfants et adultes sourds, malentendants, sourds-aveugles ou ayant des troubles fonctionnels de communication. Cet organisme est affilié à l'Institut Raymond-Dewar (IRD), un centre de réadaptation spécialisé en surdité et en communication.

La surdité figure parmi les déficiences physiques les plus répandues au Québec où l'on compte près de 700 000 personnes éprouvant des difficultés à entendre. Une personne sur dix connaîtra dans sa vie des problèmes d'audition permanents. Chaque année, un enfant sur mille naît avec une surdité congénitale. Ces personnes ont besoin d'aide pour s'intégrer à la société.

Au nombre des causes majeures de surdité, le bruit est un agresseur très présent en milieu de travail. On estime que 20 % des cas de surdité chez l'adulte sont dus à un niveau de bruit qui excède la limite tolérable et entraîne une usure des cellules auditives.

Où vont les fonds

La Fondation de la surdité de Montréal recueille des fonds qui lui permettent d'aider des centaines d'enfants et d'adultes sourds ou malentendants à jouir d'une meilleure qualité de vie : financement d'équipements et d'aides spécialisées; paiement d'activités de loisir et de formation; financement de la recherche.

En plus de répondre à des demandes ponctuelles, la Fondation a dernièrement contribué à trois projets majeurs totalisant 125 000 dollars. Le premier projet consiste en une vidéo pour enfants de 1 à 5 ans présentant le conte Boucle d'or en Langue des signes québécoise (LSQ). Par ailleurs, la Fondation a contribué financièrement à l'aménagement du Centre de la petite enfance Lafontaine afin d'y accueillir 15 enfants sourds, 5 jours/semaine, dans un programme d'immersion en LSQ.

Pour en savoir plus et contribuer :

La Fondation de la surdité de Montréal

3600, rue Berri, Montréal (Québec) H2L 4G9

Tél. : (514) 284-2214 poste 3440 / Téléc. : (514) 284-9587

Courriel : fondationsurditemontreal@raymond-dewar.gouv.qc.ca

SUITE DE LA PAGE 97 / DEBARDEURS

dans le vrac mais dans le conteneur, l'employeur peut laisser passer un gars en espadrille si le fait de le retourner chercher ses bottes retarde le travail.»

«Ce qui est révoltant, chez nous comme ailleurs, c'est que les employeurs réagissent après coup, quand il y a un accident mortel ou autre et qu'une enquête est déclenchée. On l'a encore constaté récemment après le décès d'un camionneur chez Cast.»

Assurer un suivi des travailleurs témoins d'accidents

Mais ce qui est davantage choquant, c'est que des employeurs fassent appel à des consultants (en contact direct avec des firmes d'avocats patronaux) pour nettoyer la scène d'accidents mortels avant même l'arrivée des inspecteurs de Travail Canada. Cela se serait notamment produit à l'occasion de trois décès dans le port de Sorel pour éviter de coûteuses poursuites.

Pierre Lafortune explique que, de plus en plus, le syndicat assure un suivi serré des travailleurs témoins d'accidents pour contrer ou minimiser les effets de chocs post-traumatiques. «Dans le cas du décès récent d'un camionneur chez Cast, un de nos membres, un vérificateur, a été immédiatement pris en charge par le syndicat. Par contre, cinq agents de sécurité d'une firme privée, également témoins de l'accident, ont été laissés à eux-mêmes. On en a vu sortir de la job en pleurant, sans personne pour assurer un suivi.»

La sécurité pour tout le monde, pas seulement pour les membres

Le matin de l'entrevue, des dizaines de débardeurs s'apprétaient à aller manifester au quai Bickerdike contre la compagnie Empire. L'entreprise refuse d'appliquer les normes de sécurité ISPS sur la sécurité dans les ports adoptées dans la foulée des

attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. «Saviez-vous que les conteneurs qui passent par le quai Bickerdike passent aussi sous le pont Jacques-Cartier et pourraient contenir ce qu'on appelle une bombe sale (contenant des matériaux radioactifs)? On ne fait pas cette bataille là seulement pour nos membres», conclut le responsable de la santé-sécurité du Syndicat des débardeurs.

Ça donne des frissons dans le dos!



Un cylindre contenant de l'uranium s'est déplacé de son ancrage.



Deux conteneurs se sont écrasés l'un sur l'autre, blessant grièvement un débardeur.

Pour en savoir plus sur le SIMDUT, visitez le www.reptox.csst.qc.ca/SIMDUT.htm

Hausse du salaire minimum en Ontario

Le salaire minimum est passé à 7,15 \$ l'heure en Ontario le 1^{er} février dernier. Il s'agit de la première augmentation depuis que le gouvernement conservateur de Mike Harris l'avait gelé à 6,85 \$ le 1^{er} janvier 1995. Rappelons que le salaire minimum est actuellement de 7,30 \$ l'heure au Québec. Il montera à 7,45 \$ le 1^{er} mai prochain et à 7,60 \$ le 1^{er} mai 2005.

Pour mieux comprendre la mondialisation



Le CISO, le Centre international de solidarité ouvrière dont les bureaux sont situés dans la Tour FTQ, a préparé une série de cinq vidéos éducatives pour nous aider à mieux comprendre la mondialisation.

Les cinq sujets traités sont: les conséquences de la mondialisation sur le travail; un exemple de solidarité syndicale internationale; le rôle de nos fonds de pension dans le contexte de la mondialisation; la consommation responsable et solidaire; des exemples de démocratie citoyenne.

Chaque bande vidéo (20 \$ plus frais d'envoi) est accompagnée d'une fiche d'information. L'ensemble du matériel inclut un guide complet pour ceux et celles qui assurent la formation.

Pour plus d'information, communiquez avec le CISO au (514) 383-2266, au ciso@ciso.qc.ca ou visitez le site Internet au www.ciso.qc.ca.

LES MOTS QU'IL FAUT

Un petit sourire avec ça ?

Qu'on soit d'accord ou non, la téléphonie cellulaire a fait des bons de géant depuis une décennie. Ainsi, les téléphones portables peuvent maintenant prendre des photos, enregistrer et diffuser de la musique ou naviguer sur Internet. Voici les recommandations du Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française à propos de certains de ces appareils.

Avec le **téléphone-appareil photo** ou **phototéléphone** (*camera phone*), comme avec la caméra numérique, on peut voir apparaître les photos prises à son écran. Il peut les conserver en mémoire ou les transmettre grâce à son service de messagerie.

Le **téléphone-baladeur** (*music phone*) est équipé d'un lecteur de fichiers contenant de la musique en format MP3.

Quant au **téléphone-console de jeu** (*game phone*), la capacité de mémoire, la rapidité du processeur, la taille de l'écran et l'emplacement des touches permettent de le transformer en console de jeu. Les jeux vidéos sont livrés avec l'appareil ou peuvent être téléchargés.

Bien sûr, ces «petites bêtes intelligentes» – et d'autres – ont quand même besoin de l'intelligence humaine pour fonctionner !

Source : www.oqlf.gouv.qc.ca

Contre la privatisation du pétrole en Uruguay

Les travailleurs du pétrole de l'Uruguay ont réussi à contrecarrer le projet de leur gouvernement de privatiser la richesse naturelle. Après avoir amassé 625 000 signatures, l'équivalent du quart de l'électorat du pays, ils ont fait inscrire une mesure anti-privatisation au bulletin de vote de l'élection du 7 décembre dernier. La population uruguayenne a appuyé cette mesure à 63 %, donnant un message clair au gouvernement contre toute privatisation du pétrole.

Source : Association de la presse syndicale canadienne

Un immense merci !

La clinique de sang tenue à la FTQ le 16 mars a attiré un nombre record de 275 donateurs.



Nous tenons à remercier l'Association des manœuvres interprovinciales (AMI), la Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité (FIPOE) ainsi que les bénévoles pour ce grand succès. Bien sûr, il faut souligner la grande générosité des hommes et des femmes qui ont donné du sang.

À l'an prochain !

Au lieu d'aider, l'assurance-emploi fait toujours des ravages

Depuis le redécoupage administratif de l'assurance-emploi en 2000, les travailleuses et travailleurs saisonniers voient leurs conditions d'admissibilité se durcir et leurs périodes de prestations se rétrécir.

Le MASSE, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, sonne l'alarme. Les manifestations se multiplient pour envoyer au gouvernement libéral fédéral un message de détresse.

À la mi-février, des groupes de sans-emploi ont bloqué la route 138, entre Forestville et Baie-Trinité, sur la Côte-Nord. «*Les politiques destructrices en matière d'assurance-chômage exposent des milliers de gens à la précarité, à l'insécurité et à la pauvreté*, a déclaré Éric Dubois, coordonnateur du MASSE. *Les gens tombent dans un trou noir qui les laisse sans emploi ni prestations pour une période pouvant aller jusqu'à 16 semaines. Dans le seul comté de Manicouagan, sur la Côte-Nord, les pertes économiques en prestations non payées sont évaluées à plus de 30 millions de dollars par année, depuis 1993.*»

Pourtant, la caisse de l'assurance-emploi débordait d'un surplus de 44 milliards en 2003 !

Le MASSE représente 17 groupes de défense des sans-emploi dans toutes les régions du Québec. Il profitera de la prochaine campagne électorale fédérale pour ramener à l'avant-plan la nécessité d'un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel.

LE COMBLE DE L'ÉCONOMIE...

Une agence de voyage londonienne a eu une idée qu'elle entend «exploiter» au maximum: attirer de jeunes européens à «vivre une expérience unique» en partant travailler à New Delhi. En Inde, ils peuvent occuper un emploi dans un centre d'appels pour environ le quart du salaire payé dans ce secteur en Europe !

Source : Association de la presse syndicale canadienne

PROMOTION HYPOTHÉCAIRE

Terme :	3 ans	4,20 %
	4 ans	4,50 %
	5 ans	4,70 %
	7 ans	5,75 %

Remboursement pour les frais de notaire :

500 \$ maximum (copie de la facture du notaire avec pièce jointe)

Remboursement de frais d'évaluation :

250 \$ maximum

Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs unis
Téléphone : 1-866-765-4327

DROIT À UNE ASSURANCE-MALADIE COLLECTIVE ABORDABLE

Près de 60 000 travailleurs et travailleuses de l'alimentation aux États-Unis viennent de remporter une importante bataille contre trois chaînes californiennes, après une grève et un lock-out de cinq mois. Le litige portait principalement sur leur droit à une assurance-maladie collective abordable que leurs employeurs voulaient leur retirer. D'autres informations au www.ufcw.org.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 15 MARS 2004

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Centre d'accès à l'information juridique Montréal	Montréal	12	SCG -41M	2003-02-25
Municipalité de Sainte-Béatrix	Sainte-Béatrix	6	SCFP-4290	2003-03-11
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha	10	SCFP-4255	2003-03-11
Banque Nationale	Fermont	7	Métallos-5778	2003-06-16 (lock-out)
Acmon – Manoir Chomedey	Laval	50	SQEE-298	2003-10-15
TVA	Sherbrooke	6	SCFP-4646	2004-01-30 (lock-out)
Tecfab International	Trois-Rivières	4	Métallos-9356	2004-02-06
Journal de Montréal (conseillers en publicité)	Montréal	50	SCEP-1000	2004-02-09 (lock-out)
Aéroport de Québec (employés affectés à l'entretien des pistes et aux mesures d'urgence)	Québec	48	AFPC-UCET-10140	2004-02-09
Autobus La Québécoise Roussillon	Delson	18	Teamsters-106	2004-02-19
Entreprises Michel Corbeil	Saint-Lin (Laurentides)	220	TCA-698	2004-02-25 (lock-out)
Ameublements Québéco	Terrebonne	50	FNFTU-299	2004-03-05
Fichault Pontiac Buick Gm Cadillac	Châteauguay	13	TCA-4511	2004-03-11

Le Québec toujours au premier rang en Amérique du Nord pour le taux de présence syndicale

LE TAUX DE PRÉSENCE SYNDICALE AU QUÉBEC A AUGMENTÉ DE 0,8 POINT DE POURCENTAGE POUR ATTEINDRE 41,2 % DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN 2003, RÉVÈLE LE DERNIER RELEVÉ ANNUEL DE STATISTIQUE CANADA. «LA PROGRESSION EST CONTINUE DEPUIS CINQ ANS ET LE QUÉBEC SE SITUE TOUJOURS AU PREMIER RANG DES PROVINCES CANADIENNES ET AU PREMIER RANG EN AMÉRIQUE DU NORD», REMARQUE LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FTQ, RENÉ ROY.

Le nombre de syndiqués a augmenté au Québec en 2003 à 1 303 500, soit 44 000 de plus que l'année précédente et 200 000 de plus qu'il y a cinq ans. Pour l'ensemble du Canada, le taux est de 32,4 %, en très légère hausse sur l'année précédente (32,2 %). Aux États-Unis, le taux est de moins de 15 %.

Pour la quatrième année d'affilée, le Québec se classe au premier rang des provinces canadiennes, suivi de Terre-Neuve à 39,6 %. L'Ontario affiche un taux de 28,5 %, en queue de peloton avec le Nouveau-Brunswick (27,8 %) et l'Alberta (24,2 %).

La FTQ au premier rang

Au Québec, la FTQ représente environ 43 % des syndiqués, les syndicats indépendants 23 %, la CSN 21 %, la CSQ 9 % et la CSD 4 %.

«Au cours des cinq dernières années, note René Roy, le taux de présence syndicale au Québec a progressé de presque deux points de pourcentage, de 39,5 % en 1999 à 41,2 % en 2003. On peut toutefois craindre que cette progression soit stoppée, et même que nous subissions des reculs, à la suite des lois antisyndicales votées par le gouvernement Charest, en particulier les amendements au Code du travail qui ouvrent grande la porte à la sous-traitance de cheap labor et les projets de loi pour désyndiquer carrément deux groupes dans les services de garde et la santé.»

Grande différence privé-public

On note toujours une grande différence entre le secteur public, où le taux de présence syndicale est de 81,4 % et le secteur privé, où il n'est que de 28,4 %. Pour le privé, c'est quand même une progres-

sion de un point de pourcentage en un an. «Cela explique pourquoi la FTQ s'est toujours battue et se bat encore pour améliorer la législation du travail en vue de faciliter l'accès à la syndicalisation», explique René Roy.

L'avantage d'être syndiqué

Selon Statistique Canada, le salaire horaire moyen des syndiqués (hommes et femmes) au Québec en 2003 est de 20,01 \$, alors que celui des non-syndiqués est de 15,67 \$, un écart de 4,34 \$ l'heure en faveur des syndiqués.

L'avantage syndical est encore plus grand pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, le salaire horaire moyen des femmes syndiquées est de 19,17 \$, comparé

Progression du taux de présence syndicale au Québec (1999-2003)

Année	%
1999	39,5
2000	39,9
2001	40,4
2002	40,4
2003	41,2

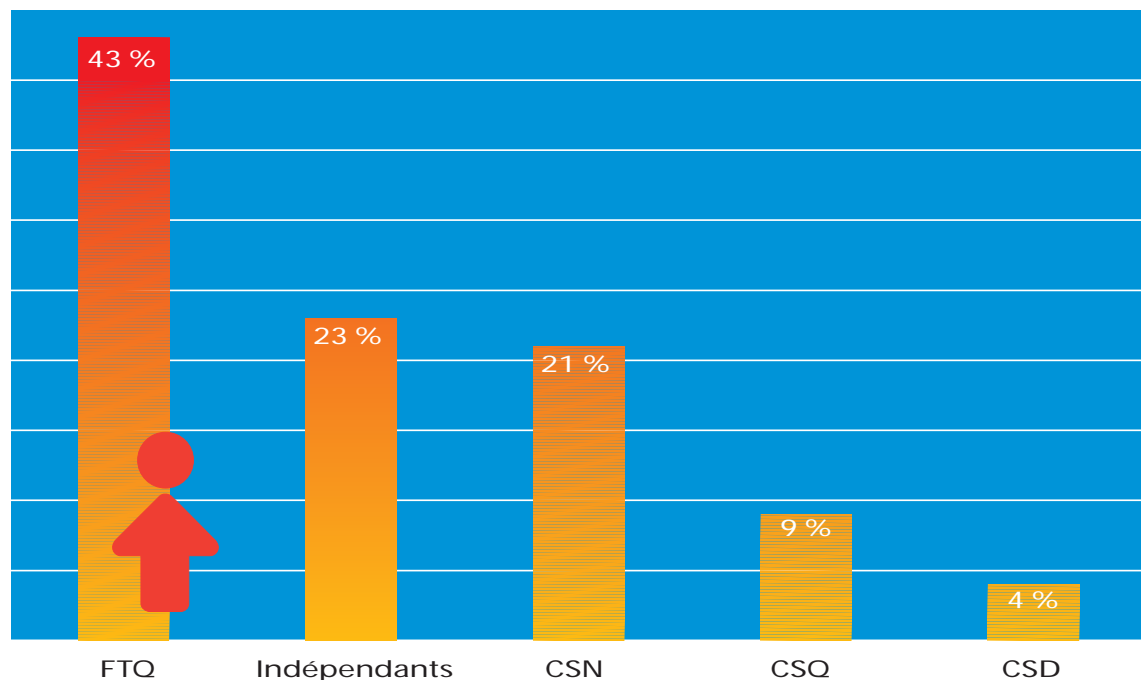
Taux de présence syndicale (2003)

	%
Canada	32,4
Québec	41,2
Terre-Neuve	39,6
Manitoba	37,3
Saskatchewan	35,7
Colombie-Britannique	33,8
Île-du-Prince-Édouard	29,8
Nouvelle-Écosse	28,6
Ontario	28,5
Nouveau-Brunswick	27,8
Alberta	24,2

Un guide en or

On vous a élu membre du comité de francisation de votre entreprise et vous ne savez pas trop quel rôle vous y jouerez et quel sera votre mandat ? À cet effet, la FTQ a conçu un petit ouvrage qui répond à ces questions. Une dizaine de sujets portant sur les difficultés les plus courantes y sont traités : un accès rapide à des renseignements concis sur les règles à suivre. On peut consulter le guide sur Internet à l'adresse suivante www.ftq.qc.ca/francisation. Pour obtenir des exemplaires du guide, téléphonez au (514) 383-8040.

Répartition des effectifs syndicaux au Québec (2003)



à 13,87 \$ pour les non syndiqués.

Hommes, femmes, jeunes

Chez les hommes, le salaire horaire moyen des syndiqués est de 20,73 \$, comparé à 17,45 \$ pour les non-syndiqués.

Par ailleurs, les femmes gagnent 92,5 % du salaire des hommes chez les syndiquées et 79,5 % chez les non syndiquées.

Selon Statistique Canada, 43,1 % des hommes ayant un emploi sont syndiqués au Québec comparé à 39,1 % des femmes, soit une différence de quatre points de pourcentage. Dans le secteur privé, les hommes sont davantage syndiqués que les femmes, alors que c'est le contraire dans le

secteur public.

Par ailleurs, le taux de présence syndicale chez les jeunes de 15 à 24 ans se situe à 22,9 %, soit un peu moins que l'an dernier (23,2 %) mais beaucoup mieux qu'il y a cinq ans (18,4 % en 1998).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CD-ROM 2003

BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / JANVIER-FÉVRIER 2004

- ▼ **SCFP** : Office municipal d'habitation (Rimouski), Bibliothèque municipale (Baie-Comeau), municipalité du canton de Gore – cols bleus (Lakefield), Résidence Louvain – entretien (Montréal)
- ▼ **Métallos** : Musée régional de la Côte-Nord (Sept-Îles), Musée national des Beaux-Arts du Québec – agents de sécurité (Québec), Tour Telus – agents de sécurité (Montréal), Les Industries P.R. (Terrebonne), Fabrication Powercast (St-Eustache), Industries Portneuf (Portneuf)
- ▼ **SCEP** : raffinerie Shell (Montréal), scierie Gestofor (St-Raymond), Louisiana Pacific – cour à bois (Chambord), MDF La Baie – techniciens de laboratoire (Saguenay)
- ▼ **TUAC** : SuperClub Vidéotron (Longueuil), Boulangerie Multi-Marques (Laval), magasin de tissus Bouclair (Ste-Foy), marché Provigo (Verdun), Bermatex Textile (Montmagny), Intersan (Ste-Sophie), Autobus Voltigeurs (Drummondville), Produits diététiques Nellson (Lachine), Centre Asticou – cafétéria (Gatineau), Studio G.D. Sérigraphie (Laval), marché Métro (Beauceville), Canon Canada - techniciens (Montréal), carrière La Baie (La Baie), carrière Astra (St-Ludger-de-Milot), carrière Beluro (Grandes-Bergeronnes), Récupération Nord Ben (St-Paul de Joliette)
- ▼ **Teamsters** : Compo Haut-Richelieu (Iberville), Transport Thom (Gatineau), Groupe Tekdata (Brossard)
- ▼ **SQEEES-UES** : hôtel Best Western Jacques-Cartier (Gatineau), Résidence Napoléon (Baie-Comeau), Résidence Hélène Lavoie (Rivière-Ouelle), Maison La Margelle (Sorel-Tracy), services d'entretien Probelle (Nicolet)
- ▼ **AFPC** : Université du Québec à Montréal – assistants d'enseignement et de recherche (Montréal), services informatiques Méta-4 (Montréal)
- ▼ **TCA** : Spinelli Honda (LaSalle), Robover (Québec)
- ▼ **SEPB** : Librairie Renaud-Bray (St-Bruno-de-Montarville), Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield, Caisse d'assurances des travailleurs du vêtement (Montréal), Corporation de services des ingénieurs du Québec (Montréal)
- ▼ **SVTI** : hôtel Hilton Garden (Montréal), Sac Drummond (St-Germain-de-Grantham)
- ▼ **SPQ** : pompiers de Granby, Otterburn Park et Pontiac
- ▼ **AIEST** : Opéra de Montréal, Orchestre symphonique de Montréal, Compagnie Jean-Duceppe